

# INFORMATIONS AUX HABITANTS



## 1. CREATIONS DE TROTTOIRS – RELEVÉ PAR GEOMETRE.

Le géomètre débutera ses relevés à compter du 20 août 2018 dans les différentes rues concernées.

## 2. RAPPEL - NOUVEAUX DIPLÔMES 2018.

Tout nouveau diplômé de l'année 2018, ayant passé avec succès un examen de fin d'année ou de fin de cycle, un concours, ou tout autre examen, voudra bien s'inscrire en mairie avant le **15 août 2018** afin d'être invité par la municipalité **vendredi 31 août 2018 à 17 heures** à l'occasion d'une réception à la salle AJLC.

## 3. INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018.

Les inscriptions sur les listes électorales seront ouvertes du **1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018**. Les inscriptions se feront au secrétariat de mairie sur la base du volontariat. Il faudra rapporter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'une facture avec domiciliation. Seuls les jeunes ayant obtenu leurs 18 ans dans l'année seront inscrits d'office.

## 4. FORMATION SECURITE ROUTIERE - CODE ET CONDUITE - POUR SENIORS.

ALERT 57 propose une **formation gratuite** pour les seniors, basée sur 3 séances de 2 heures pour : code ; nouvelle réglementation et les effets de l'utilisation de médicaments en fonction de l'âge sur la conduite, ainsi qu'une séance de conduite. Cette formation est limitée à 18 personnes au maximum. Les séances se dérouleront en octobre 2018, les jeudis après-midi de 14 h à 16 h (un calendrier précis sera établi à l'issue). Les personnes intéressées rempliront le talon réponse ci-dessous qui sera à **remettre au secrétariat de mairie jusqu'au 15 septembre 2018**.

Attention, les places étant limitées à 18, les validations se feront dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription.

St-Jean Rohrbach, le 05 août 2018.

Le maire

Cyrille FETIQUE

\*\*\*\*\*

**Bulletin d'inscription à retourner en mairie (au 18, rue Nationale) avant le 15 septembre 2018.**

Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

Adresse : ..... Signature : .....